

VD_GERICHTE PT13.009974 vom 16. Juni 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-06-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PT13.009974

FR: VD_GERICHTE PT13.009974 du 16 juin 2014

IT: VD_GERICHTE PT13.009974 del 16 giugno 2014

Erwägungen

E. 1

X._____, née le [...] 1913, célibataire, sans enfant, est décédée le [...] 2009, à Lausanne.

E. 2

Par testament olographe du 17 novembre 2004, homologué par le Juge de paix du district de Lausanne le 15 septembre 2009, feu X._____ a institué héritier de tous ses biens son cousin A.W._____ et,

- 3 - en cas de prédécès de celui-ci, ses enfants B.W._____, C.W._____ et D.W._____, à parts égales entre eux. A.W._____ est décédé en 2007. Par testament olographe du 21 février 2009, rédigé en [...], traduit et homologué par le Juge de paix du district de Lausanne le 26 janvier 2010, feu X._____ a révoqué les testaments précédents et institué pour légataire universelle F._____. Par testament olographe du 28 février 2009, homologué par le Juge de paix du district de Lausanne le 16 mars 2010, feu X._____ a annulé tous ses testaments antérieurs et institué pour héritier B.G._____. Deux autres documents olographes, intitulés chacun « testament » et non homologués, ont été rédigés en [...] les 25 janvier 2009 et 11 février 2009.

E. 3

B.W._____, C.W._____, D.W._____ se sont opposés aux testaments des 21 et 28 février 2009. F._____ s'est opposée au testament du 28 février 2009.

E. 4

Lors de l'audience du 11 mai 2010, la Juge de paix du district de Lausanne a rendu les opposants attentifs au délai d'une année pour ouvrir action afin de faire valoir leurs droits, la délivrance du certificat d'héritier étant suspendue dans l'intervalle.

E. 5

Le 13 décembre 2011, A.G._____, sœur de B.G._____, s'est opposée aux trois testaments.

E. 6

Le 25 février 2013, A.G._____ a ouvert trois actions distinctes devant la Chambre patrimoniale cantonale à l'encontre de B.G._____ et la fratrie B.W._____, C.W._____ et D.W._____, contestant les trois testaments homologués par le Juge de paix du district de Lausanne et concluant à leur annulation, subsidiairement à leur nullité.

- 4 -

E. 7

al. 1 TDC [tarif du 23 novembre 2010 des dépens en matière civile ; RSV 270.11.6]) à titre de dépens de deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.